



## PROGRAMME DE PARRAINAGE GAUTHIER

### ARTICLE 1 - OBJET DU REGLEMENT

GAUTHIER, au capital de 3 190 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le n° 489 158 071 00055, dont le siège social est à Solignac sur Loire (43370) – Les Fangeas, propose aux clients particuliers de son agence 63 à GERZAT (63360) - 2. Rue Robert Estienne, un programme de parrainage pour développer ses ventes sur les produits liés à la menuiserie extérieure (fenêtre, volet, porte d'entrée et de garage, portail, vérandas...).

Le Programme de Parrainage est communiqué :

- sur le site web
- sur les réseaux sociaux
- via des supports imprimés : flyers, courriers...
- par e-mailing

Les clients de l'agence 63 GAUTHIER satisfaits et volontaires pour promouvoir les produits et services de GAUTHIER pourront nous recommander auprès de personnes de leur entourage non encore clients. Si la personne recommandée devient cliente à son tour de GAUTHIER, elle acquiert le statut de « Filleul » et le client l'ayant recommandée, celui de « Parrain »

Le « Filleul » pourra à son tour devenir « Parrain » une fois devenu client.

Le « Filleul » ne peut être recommandé que par un seul « Parrain ».

La participation au Programme de Parrainage GAUTHIER implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et généralement tous textes applicables en France.

En cas de manquement de la part d'un « Parrain » ou d'un « Filleul » aux obligations du présent Règlement ou à toute loi ou règlement en vigueur dans la législation française, GAUTHIER se réserve le droit d'exclure de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

En cas de détournement du Programme de Parrainage GAUTHIER, le(s) responsable(s) devront restituer à GAUTHIER les avantages perçus, majorés de frais de dossier de 20 % HT de la somme totale frauduleusement obtenue.

## **ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION**

### **2.1**

Sont éligibles au Programme de Parrainage GAUTHIER les personnes physiques majeures, disposant d'une adresse postale en France métropolitaine, à l'exception des employés de GAUTHIER, de toute société qu'elle contrôle ainsi que de toute personne ayant été associée directement par GAUTHIER à l'élaboration du Programme de Parrainage.

Un « Parrain » peut parrainer autant de « filleuls » qu'il le souhaite. Ne peut être reconnu comme « Filleul » qu'une personne ayant un projet uniquement dans le Puy-de-Dôme (63) et n'ayant jamais été en relation avec la société GAUTHIER avant son inscription dans le Programme de Parrainage. Toute inscription d'un « Filleul » par un « Parrain » faite postérieurement à un contact réalisé par l'un de nos conseillers ou vendeurs ne sera pas prise en compte.

L'offre ne s'applique pas dans le cas d'un devis déjà signé au moment de la demande de parrainage.

Le « Filleul » ne doit pas être un membre du foyer du « Parrain » et doit obligatoirement avoir un minimum d'achat de 3 000 € HT.

### **2.2**

La participation au Programme de Parrainage GAUTHIER s'effectue :

- par voie électronique sur le site Internet [www.gauthier-menuiserie.fr](http://www.gauthier-menuiserie.fr) en remplissant le formulaire de demande de Parrainage. Le client GAUTHIER souhaitant parrainer indique son nom et ses coordonnées dans la section « VOS COORDONNÉES » et le nom et les coordonnées de son futur filleul dans la section « LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUE VOUS PARRAINEZ »

En inscrivant un « Filleul », le « Parrain » déclare s'être assuré que ce « Filleul » accepte que ses coordonnées soient transmises à la société GAUTHIER à des fins commerciales.

Le « Parrain » s'engage à ne proposer comme Filleul que des personnes de son entourage ou relations qui ont un réel projet de rénovation concernant les produits de menuiseries suivants : fenêtres, baies, portes, volets, portails, portes de garage, vérandas, pergolas.

Une fois que le « Parrain » aura renseigné les coordonnées de son « Filleul », GAUTHIER contactera le « Filleul » pour enclencher la démarche commerciale.

Si le « Filleul » confirme son souhait de bénéficier du Programme de Parrainage, GAUTHIER conservera ses coordonnées et pourra lui adresser des offres commerciales.

S'il s'avère que le « Filleul » refuse de participer au Programme de Parrainage, que le besoin est inexistant ou que le projet ne représente pas le minimum de 3 000 € HT fixé, GAUTHIER ne conservera pas ses coordonnées.

## **2.3**

Le Parrainage est considéré comme validé quand le règlement de la totalité de la commande passée par le « Filleul », a été constaté par GAUTHIER.

Le « Parrain » est averti par courrier électronique à chaque fois qu'un Parrainage est validé.

## **ARTICLE 3 - AVANTAGES POUR LES PARRAINS**

### **3.1.**

Chaque relation de Parrainage validée donne droit au « Parrain » à des chèques cadeaux KADEOS INFINI d'un montant équivalent à 10 € par tranche de 1000 € HT de produits commandés par le « Filleul », plafonné à 300 € maximum.

Ce bon d'achat est valide dans les conditions définies par la société EDENRED sur le site [www.kadeos.fr](http://www.kadeos.fr). Ces chèques cadeaux KADEOS sont valables pour une durée limitée.

## **ARTICLE 4 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

### **4.1.**

Il est précisé que GAUTHIER ne peut être tenu responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site [www.gauthier-menuiserie.fr](http://www.gauthier-menuiserie.fr) ou à Internet. Il appartient à l'Internaute de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

### **4.2.**

La responsabilité de GAUTHIER ne saurait être encourue en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

## **ARTICLE 5 - MODIFICATIONS - REGLEMENT**

### **5.1.**

Le Règlement complet est consultable sur le Site [www.gauthier-menuiserie.fr](http://www.gauthier-menuiserie.fr) ou disponible sur simple demande auprès de votre agence.

### **5.2.**

GAUTHIER se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement et/ou au Site, à tout moment pendant la durée du programme de Parrainage, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

### **5.3.**

Toute modification du Règlement sera mise en ligne sur le Site, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tous les « Parrains » et « Filleuls » seront réputés l'avoir acceptée du simple fait de leur participation au Programme de Parrainage GAUTHIER.

Tout refus de la (ou les) modification(s) du présent Règlement par un « Parrain » ou « Filleul » entraînerait leur exclusion du Programme de Parrainage GAUTHIER et par conséquent la résiliation des droits et avantages associés.

#### **5.4.**

GAUTHIER se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre son Programme de Parrainage, sans préavis et sans avoir à en justifier. La responsabilité de GAUTHIER ne pourra être engagée en aucune manière que ce soit. Dans ce cas, les « Parrains » ou les « Filleuls » ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

#### **ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au Programme de Parrainage GAUTHIER. En acceptant de participer au Programme de Parrainage, le participant autorise l'utilisation de ses données personnelles pour les besoins du Parrainage, et en outre qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale (le participant pouvant s'y opposer sans frais ni justificatif) par GAUTHIER.

En application de la loi 78-17 du 6/01/1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour toute donnée personnelle les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

GAUTHIER  
Les Fangeas  
43370 SOLIGNAC S/ LOIRE

Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande (un seul remboursement de timbre par participant). Les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités mentionnées ci-dessus.

#### **ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE**

Le présent Règlement en langue française sera exécuté et interprété conformément au droit français.

Solignac sur Loire, le 11 Mai 2023.